

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Arrondissement d'APT
Canton de CHEVAL-BLANC
Communauté d'agglomération
Luberon Monts de Vaucluse
MAIRIE DE MAUBEC

450 Grande Rue
84660 MAUBEC
☎ 04.90.76.92.09
📠 04.90.76.73.14

contact@mairiemaubec-luberon.fr



ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation et le stationnement
des véhicules sur diverses voies communales
durant la Foire HORTIFLEURS.

A 11/23

Le Maire de la Commune de MAUBEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le
stationnement des véhicules sur diverses voies communales occupés
par les exposants durant la Foire HORTIFLEURS qui aura lieu toute
la journée du 26 mars 2023 de 6 Heures à 20 Heures.

ARRETE

Article 1er : La circulation de tous véhicules sera interdite en raison de la Foire
HORTIFLEURS organisée par le Comité des Fêtes de MAUBEC le 26 mars 2023 sur les
voies communales désignées ci-après de 6 Heures à 20 Heures :

- GRANDE RUE (du Parking du Laquais au Croisement de la médiathèque),
- CHEMIN DE LA FERAILLE (du Croisement avec la GRANDE RUE au
Croisement avec le Chemin du Grand Jas),
- CHEMIN DE L'ARA en partie.

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le chemin du Puits de Grandaou, entre
le carrefour avec le chemin de la Feraille et l'accès parking ouest salle des fêtes.

L'accès au parking ouest salle des fêtes sera interdit au public car réservé à
l'organisation et aux services de secours.

L'accès au parking est salle des fêtes sera interdit au public à compter du samedi 25
mars 2023 à 12 heures.

Article 2 : Les prescriptions ci-dessus seront matérialisées sur les lieux par la pose de
panneaux réglementaires.

Article 3 : Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROBION et les Services
Municipaux de Police seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à MAUBEC, Le 6 février 2023
L'adjoint au Maire,



Philippe STROPPIANA